



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE  
DES PHARMACIENS

*Direction de l'exercice professionnel*

# LA SÉCURITÉ DES PHARMACIENS D'OFFICINE

## Bilan 2020



## CONTEXTE

Ce rapport a pour objectif de présenter les statistiques des agressions **subies par les pharmaciens d'officine en 2020**.

En 2020, 584 agressions ont été déclarées, dont 12 en outre-mer.

Le nombre de déclarations d'agression a presque doublé par rapport à 2019 (+93 %), lié notamment à la première période de confinement (mars à mai), soit 220 déclarations sur 584 (38 % des déclarations annuelles réparties sur 25 % de l'année). La part des injures est d'autant plus importante durant cette période puisqu'elle représente 69 % des déclarations (soit 152 sur 220).

Ce panorama annuel tient donc compte de la crise COVID et présente des données spécifiques aux agressions subies par les pharmaciens pendant cette période. L'Ordre avait déjà alerté sur cette situation dans [un communiqué de presse diffusé en décembre 2020](#).

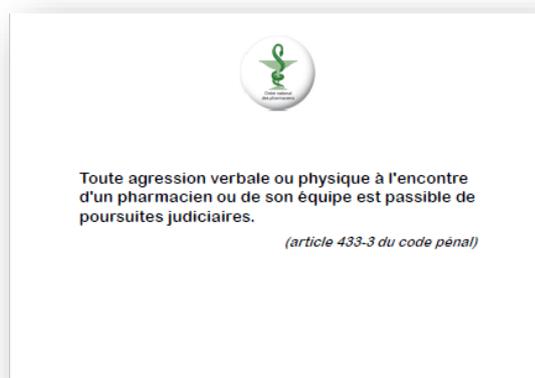
Ces données ne sont pas exhaustives et ne font état que des agressions déclarées à l'Ordre. Elles n'ont de fait, d'autre valeur que celle d'échantillon, en raison du taux important de sous-déclaration. Il convient de prendre avec précaution les données issues de ce rapport : le nombre de déclarations ne reflète pas la dangerosité d'un lieu ou d'une ville, mais plutôt le nombre de fois où les professionnels ont tenu à signaler un problème.

A noter que sur le plan judiciaire, l'Ordre a la possibilité de se porter partie civile, aux côtés du pharmacien victime, en cas de menaces ou de violences commises en raison de l'appartenance à la profession de pharmacien, conformément à l'article L. 4233-1 du code de la santé publique. Ainsi, cette année, l'institution a obtenu gain de cause dans un procès pour des faits de menaces de mort et de violences volontaires à l'encontre d'un pharmacien. La juridiction a condamné l'auteur des violences à une peine de 4 mois d'emprisonnement assortie d'un sursis de 2 ans, complétée d'une interdiction de fréquenter la pharmacie et d'une obligation d'indemniser les victimes.

Pour information, à compter de 2021, le formulaire de déclaration permet de préciser si un dépôt de plainte a été effectué ou est envisagé.

De plus, deux types d'affiches sont mises à la disposition des pharmaciens sur l'espace dédié du site :

- L'un prévenant des risques sur le plan pénal en cas d'agression de pharmacien



- L'autre informant qu'il n'y a pas d'argent liquide le soir dans les caisses



L'Ordre national des pharmaciens souligne à nouveau l'importance du dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ou du procureur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>), par les pharmaciens ayant subi une agression. En effet, la plainte déposée permet d'enclencher la chaîne judiciaire et l'application de l'article 433-3 du code pénal (peines aggravées pour l'atteinte à des professionnels de santé).

Par ailleurs, pour contenir les situations d'insécurité et accompagner au mieux les pharmaciens, l'Ordre mène depuis plusieurs années, différentes actions avec les autorités. Par exemple, lorsque plusieurs agressions sont constatées dans un périmètre restreint, il alerte les autorités locales pour renforcer la surveillance et la protection des pharmaciens.

**L'Ordre rappelle l'importance de déclarer les agressions afin de ne pas laisser ces actes se banaliser.**

A handwritten signature in blue ink, reading "A. Marcillac". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

**Alain Marcillac,**

Membre du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens  
Réfèrent national sécurité

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Les agressions subies en officine .....</b>	<b>7</b>
1.1 Motif des agressions .....	8
1.2 Forme et type d'agressions .....	9
1.3 Conséquences des agressions déclarées pour les personnes .....	12
<b>2. Les agressions par type de locaux et de localisation de l'officine .....</b>	<b>12</b>
2.1 Taille de la ville où se situe l'officine .....	12
2.2 Lieu d'implantation du local .....	13
2.3 Analyse en fonction de l'ouverture de la pharmacie .....	13
2.4 Situation des pharmacies de garde .....	14
<b>3. Classement des régions par nombre d'agressions déclarées.....</b>	<b>15</b>

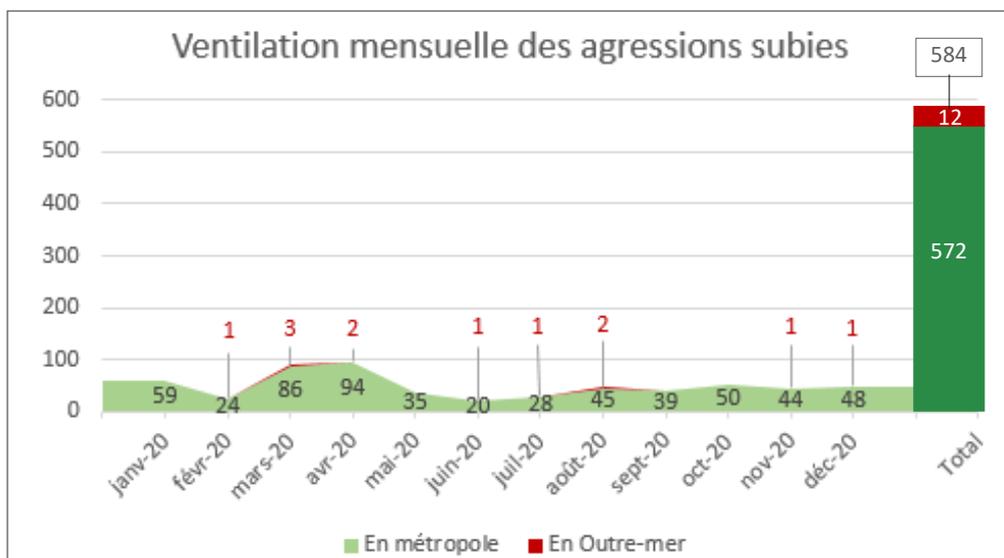


# 1. Les agressions subies en officine

Les déclarations d'agressions se font à partir de l'Espace pharmaciens du site Internet de l'Ordre, à l'adresse suivante :

<https://services.ordre.pharmacien.fr/extranet/Vos-demarches-et-formulaires/Declarer-une-agression>

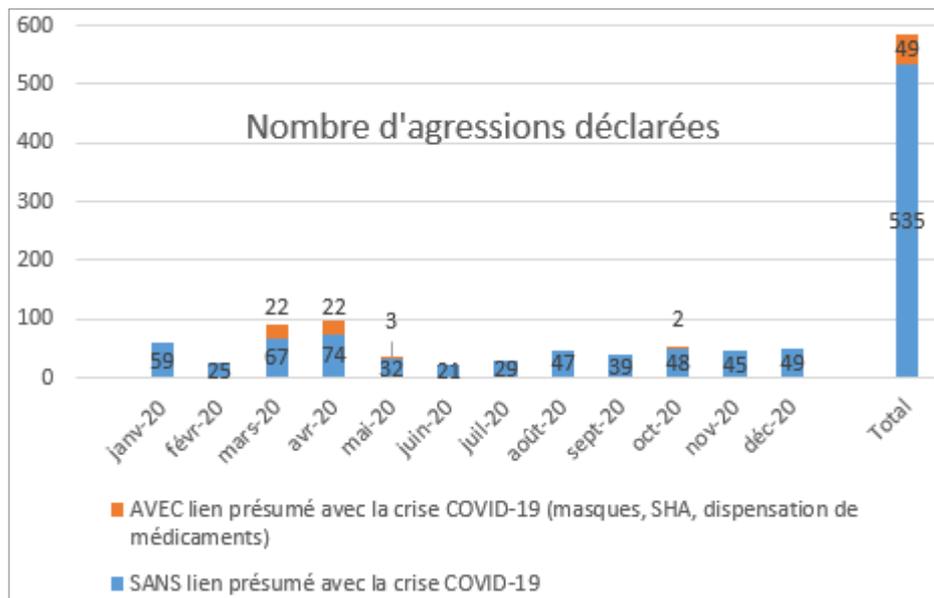
La répartition des agressions se fait selon la ventilation suivante :



## RAPPEL

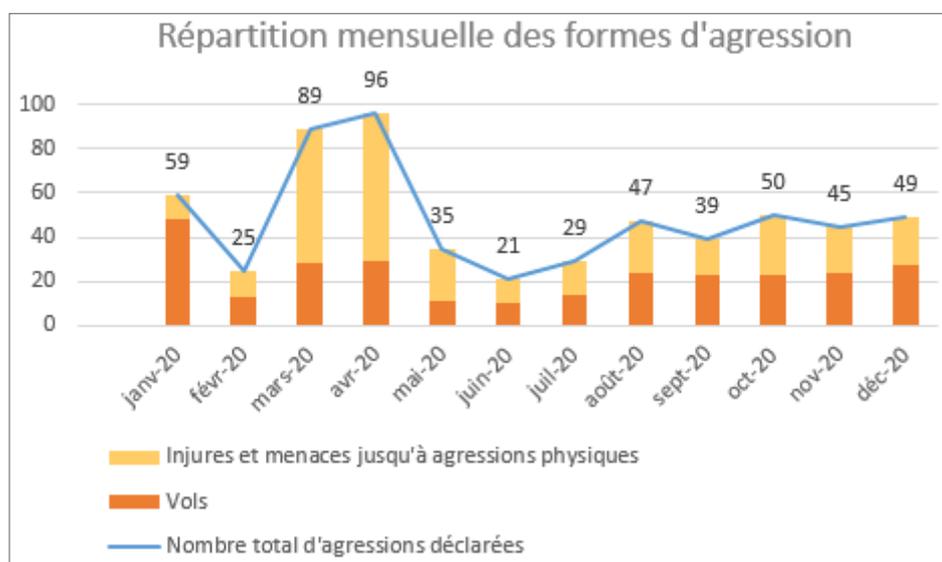
Le nombre de déclarations pour 2019 était de 303, soit une augmentation de 93 %.

## 1.1 Motif des agressions



Période	Nombre SANS lien avec la crise COVID-19	% des agressions sans lien	Nombre AVEC lien avec la crise COVID-19 (masques, SHA, dispensation de médicaments)	% des agressions sans lien	Nombre total d'agressions déclarées	% par rapport à la totalité de 2020
Janvier 2020	59	100 %	0	—	59	10,1 %
Février 2020	25	100 %	0	—	25	4,3 %
Mars 2020	67	75,3 %	22	24,7 %	89	15,2 %
Avril 2020	74	77,1 %	22	22,9 %	96	16,4 %
Mai 2020	32	91,4 %	3	8,6 %	35	6 %
Juin 2020	21	100 %	0	—	21	3,6 %
Juillet 2020	29	100 %	0	—	29	5 %
Août 2020	47	100 %	0	—	47	8 %
Septembre 2020	39	100 %	0	—	39	6,7 %
Octobre 2020	48	96 %	2	4 %	50	8,6 %
Novembre 2020	45	100 %	0	—	45	7,7 %
Décembre 2020	49	100 %	0	—	49	8,4 %
<b>Total</b>	<b>535</b>	<b>91,6 %</b>	<b>49</b>	<b>100 %</b>	<b>584</b>	<b>100 %</b>

## 1.2 Forme et type d'agression

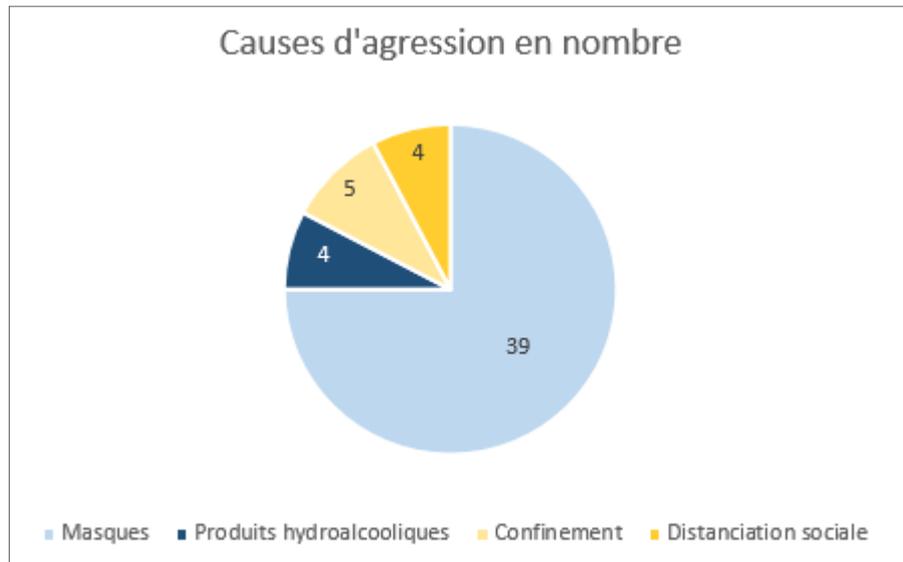


*à noter en 2020*

Formes des agressions :  
 46,9 % de vols  
 53,1 % d'injures et menaces

Période	Nombre total d'agressions déclarées	% par rapport à la totalité de 2020	Vols	Injures et menaces jusqu'à agressions physiques
Janvier 2020	59	10,1 %	48	11
Février 2020	25	4,3 %	13	12
Mars 2020	89	15,2 %	28	61
Avril 2020	96	16,4 %	29	67
Mai 2020	35	6 %	11	24
Juin 2020	21	3,6 %	10	11
Juillet 2020	29	5 %	14	15
Août 2020	47	8 %	24	23
Septembre 2020	39	6,7 %	23	16
Octobre 2020	50	8,6 %	23	27
Novembre 2020	45	7,7 %	24	21
Décembre 2020	49	8,4 %	27	22
<b>Total</b>	<b>584</b>	<b>100 %</b>	<b>274 (46,9 %)</b>	<b>310 (53,1 %)</b>

Les masques ont été une forte cause d'agression des pharmaciens, que ce soit parce que le grand public ne pouvant pas en avoir, car il n'y en avait pas ou parce qu'ils étaient réservés aux professionnels de santé durant le 1<sup>er</sup> confinement.



Cause d'agression	Masques	Produits hydroalcooliques	Confinement	Distanciation sociale
Janvier 2020	1	0	0	0
Février 2020	1	1	0	0
Mars 2020	15	2	2	1
Avril 2020	16	1	1	3
Mai 2020	3	0	0	0
Juin 2020	0	0	0	0
Juillet 2020	0	0	0	0
Août 2020	1	0	0	0
Septembre 2020	1	0	0	0
Octobre 2020	2	0	0	0
Novembre 2020	0	0	2	0
Décembre 2020	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

On constate une augmentation des agressions liées au Covid pendant le 1er confinement. L'augmentation pendant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> confinements sont peu sensibles.

Forme d'agression Période	Vol SANS lien COVID	Vol AVEC lien COVID	Injures et menaces SANS lien COVID	Injures et menaces AVEC lien COVID	Agression physique SANS lien COVID	Agression physique AVEC lien COVID	Autre	Total
Janvier 2020	48	0	7	0	4	0	0	59
Février 2020	13	0	8	0	4	0	0	25
Mars 2020	28	0	31	20	7	1	2	89
Avril 2020	26	3	38	15	9	3	2	96
Mai 2020	10	1	17	5	2	0	0	35
Juin 2020	10	0	9	0	1	0	1	21
Juillet 2020	14	0	13	0	1	0	1	29
Août 2020	24	0	18	0	3	1	1	47
Septembre 2020	23	0	13	1	2	0	0	39
Octobre 2020	23	0	25	1	1	0	0	50
Novembre 2020	24	0	18	2	1	0	0	45
Décembre 2020	27	0	21	0	1	0	0	49
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>4</b>	<b>218</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>584</b>

On constate que les moyens utilisés n'ont pas été significativement différents selon les périodes de l'année.

Moyens utilisés Période	Couteau	Arme à feu	Seringue
Janvier 2020	3	4	0
Février 2020	2	1	0
Mars 2020	0	1	0
Avril 2020	3	0	0
Mai 2020	1	0	0
Juin 2020	0	0	0
Juillet 2020	0	2	0
Août 2020	2	1	0
Septembre 2020	2	0	0
Octobre 2020	0	1	0
Novembre 2020	0	1	0
Décembre 2020	0	3	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

## 1.3 Conséquences des agressions déclarées pour les personnes

Il y a eu une petite augmentation des arrêts de travail liés aux agressions durant le 1<sup>er</sup> confinement, d'après les déclarations reçues à l'Ordre.

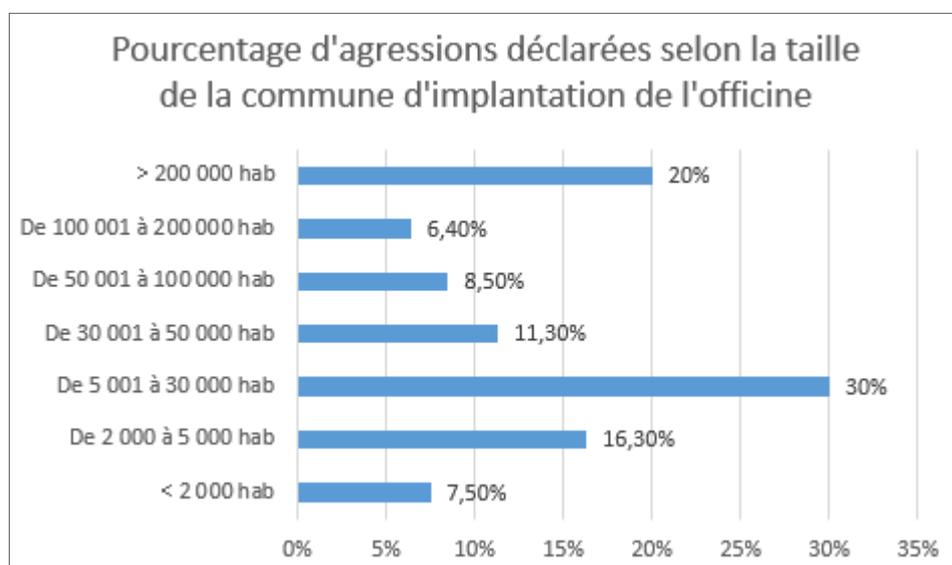
Période	Conséquences		
	Sans gravité	Hospitalisation	Arrêt de travail
Janvier 2020	58	1	0
Février 2020	24	0	1
Mars 2020	86	1	3
Avril 2020	94	0	2
Mai 2020	34	0	1
Juin 2020	20	0	1
Juillet 2020	29	0	0
Août 2020	46	1	0
Septembre 2020	39	0	0
Octobre 2020	48	0	1
Novembre 2020	43	0	2
Décembre 2020	48	0	1
<b>Total</b>	<b>569</b>	<b>3</b>	<b>12</b>

## 2. Les agressions par type de locaux et de localisation des officines

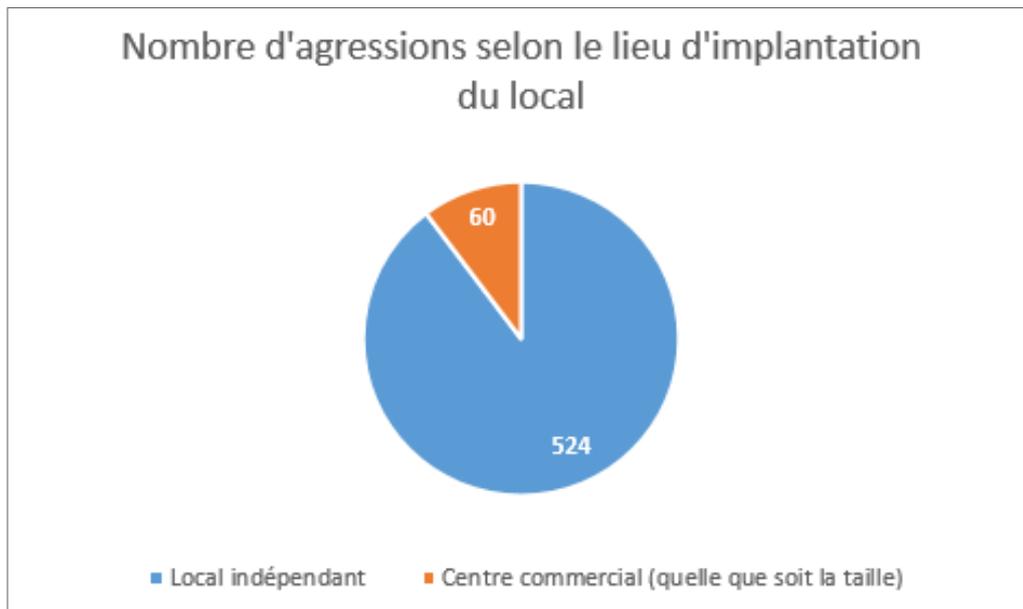
### 2.1 Taille de la ville où se situe l'officine

Comme chaque année, les agressions déclarées ont eu lieu majoritairement dans les communes de moins de 30 000 habitants (30 %).

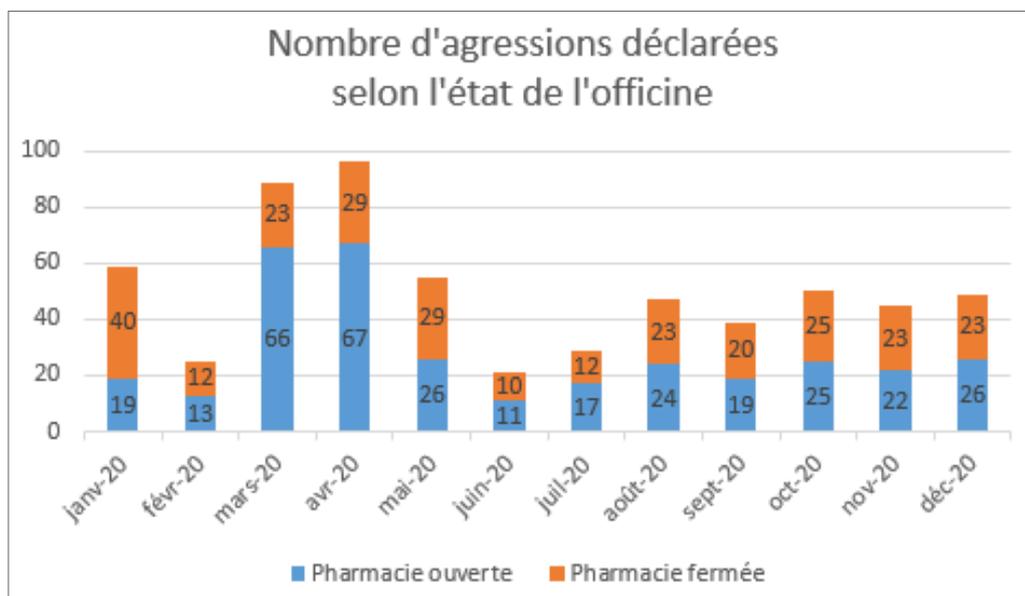
Toutefois, les grandes villes de plus de 200 000 habitants sont de plus en plus la cible (20 % des déclarations).



## 2.2 Lieu d'implantation du local



## 2.3 Analyse en fonction de l'ouverture de la pharmacie



## 2.4 La situation des pharmacies de garde

Les pharmacies de garde ne semblent pas être les cibles privilégiées par les délinquants.

Situation Période	Pharmacie de garde	Pharmacie pas de garde	Total
	Janvier 2020	19	40
Février 2020	13	12	25
Mars 2020	66	23	89
Avril 2020	67	29	96
Mai 2020	26	9	35
Juin 2020	11	10	21
Juillet 2020	17	12	29
Août 2020	24	23	47
Septembre 2020	19	20	39
Octobre 2020	25	25	50
Novembre 2020	22	23	45
Décembre 2020	26	23	49
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>249</b>	<b>584</b>

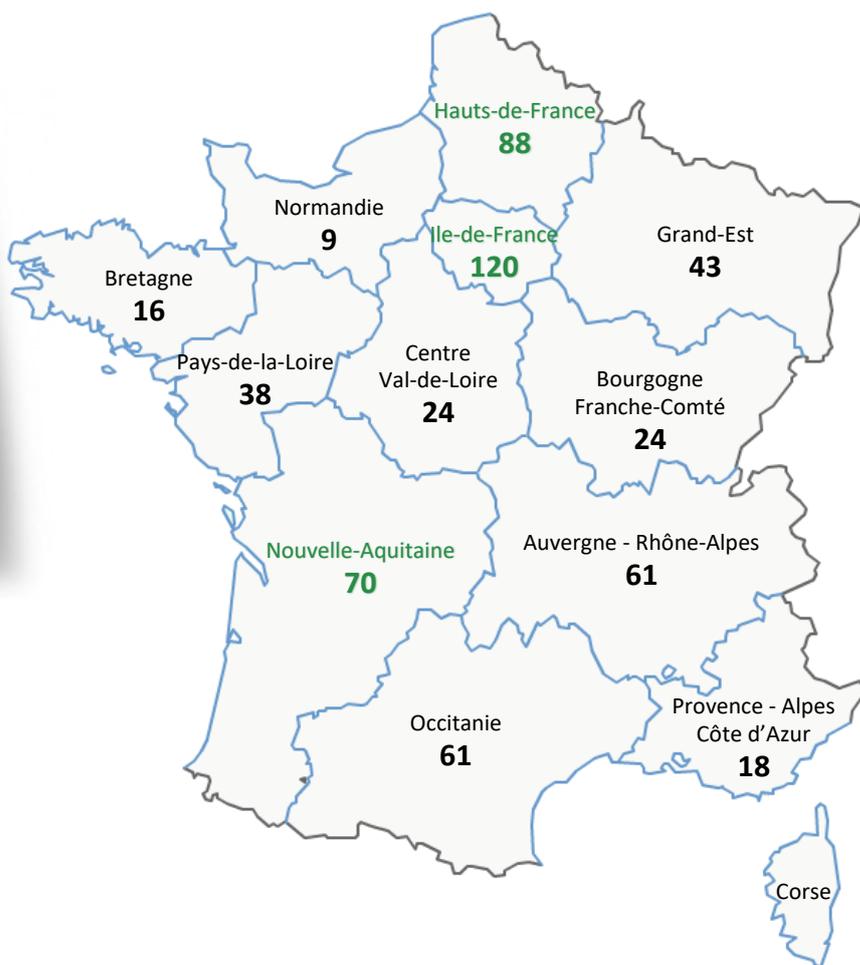
### 3. Classement des régions par nombre d'agressions déclarées

#### Classement 2020

- 1- Ile-de-France (= à 2019)
- 2- Hauts-de-France (↑ à 2019)
- 3- Nouvelle-Aquitaine (↓ à 2019)

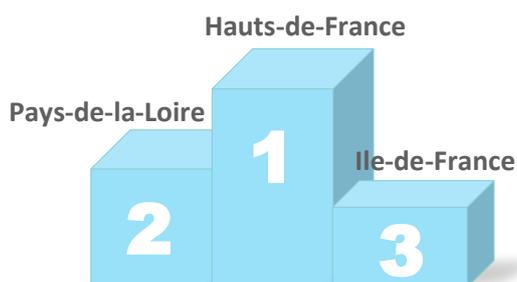
#### Classement 2019 :

- 1- Ile-de-France
- 2- Nouvelle-Aquitaine
- 3- Grand-Est et Occitanie (ex-aequo)

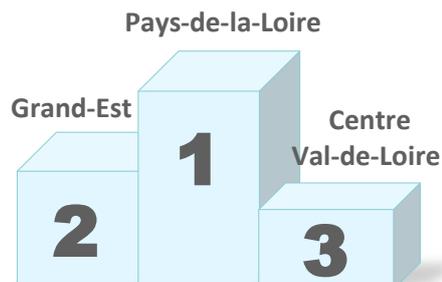


Ce classement change toutefois si l'on ramène le nombre d'agressions déclarées au nombre total d'officines par région :

#### Classement 2020

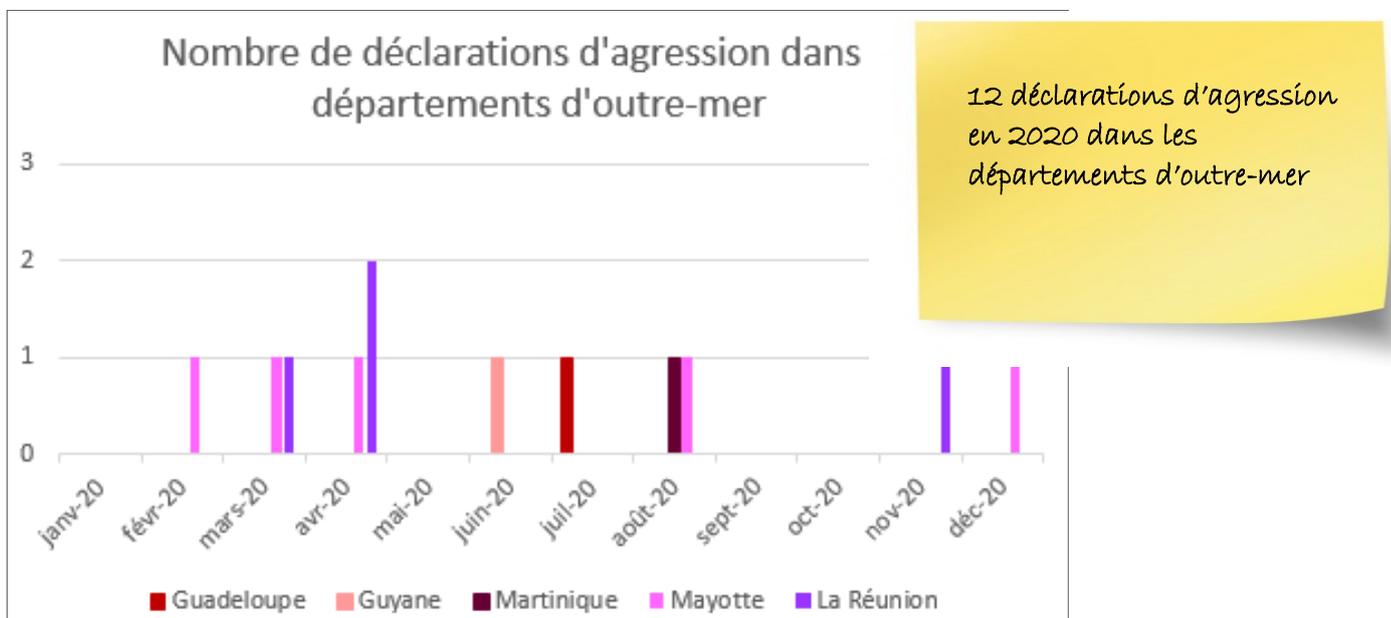


#### Classement 2019



	Total des agressions déclarées	Nombre d'officines en 2020	% de déclaration par rapport au nombre d'officines
Auvergne - Rhône-Alpes	61	2 482	2,46 %
Bourgogne - Franche-Comté	24	959	2,50 %
Bretagne	16	1 031	1,55 %
Centre - Val-de-Loire	24	784	3,06 %
Grand-Est	43	1 604	2,68 %
Hauts-de-France	88	1 976	4,50 %
Ile-de-France	120	3 568	3,36 %
Normandie	9	950	0,95 %
Nouvelle-Aquitaine	70	2 104	3,33 %
Occitanie	61	1 982	3,08 %
PACA Corse	18	1 994	0,85 %
Pays-de-la-Loire	38	1 100	2,85 %
<b>DOM</b>	<b>12</b>	<b>615</b>	<b>1,95 %</b>
<b>Total</b>	<b>584</b>	<b>20 534</b>	<b>2,85 %</b>

Dans les départements d'outre-mer, en 2020, les déclarations d'agression concernent toujours tous les départements, dont notamment Mayotte qui présente une fois encore le plus fort taux de déclaration.



La ventilation mensuelle ne fait pas ressortir d'augmentation d'agression liée au confinement.

Notons enfin que ces chiffres peuvent également refléter une propension plus ou moins grande à déclarer selon les régions et qu'il faut rester vigilant face à des actes qu'il ne faut pas laisser se banaliser.





CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE  
DES PHARMACIENS

4 avenue Ruysdaël - 75379 PARIS CEDEX 08

Tél : 01 56 21 34 34 - [dep@ordre.pharmacien.fr](mailto:dep@ordre.pharmacien.fr)

[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)

 [Ordre\\_Pharma](#)

 [OrdrePharma](#)

 [Ordre national des pharmaciens](#)